

Vous trouverez ci-dessous l'essentiel des audioconférences qui se sont déroulées les 15 et 17 avril (le 16 se tenait le CHSCT).

**Racket sur les jours de congés et de RTT/ CA NE PASSE PAS !** Cette mesure inique est dénoncée par les syndicats et très mal vécue au sein des collectifs de travail, qu'il s'agisse des agents ou de la quasi totalité des chefs de service ! Nous l'avons indiqué à la direction, et souhaitons que toutes les formes d'actions soient mises en œuvre pour contrer ce diktat. La CGT étudie actuellement les modalités de recours juridique. Nous avons indiqué à la direction qu'elle devait faire remonter à la DG la colère suscitée par ce décret, les agents n'étant en rien responsable de la situation subie.

**Frais de repas :** La CGT Finances publiques est intervenue (publication du décret début avril) concernant les frais de repas dans le cadre du plan de continuation de l'activité (PCA).

Pour la CGT, tous les agents requis en présentiel doivent bénéficier du forfait des frais de repas (17€50 par jour).

Il ne fallait pas qu'avec ce décret, les contingences attachées au remboursement se transforment en trompe-couillon avec la conservation de justificatifs depuis le début de la période de confinement, pour qu'au final, personne ne soit éligible au remboursement.

La Drfip 13 a interrogé la centrale et au final, c'est chose faite. La déclaration sur l'honneur de l'agent contresignée par le chef de service suffiront comme justificatif.

Tant mieux !

Pour les agents requis qui bénéficient des tickets restaurant, le montant du titre sera déduit du forfait, car il ne peut y avoir de cumul forfait + TR.

**Prévention :** considérant les aléas relatifs à la réception des masques , gants (quand il y en a ), masques et gel hydroalcoolique dans les services et sur les sites, la Drfip 13 a décidé de les livrer elle même grâce à la mobilisation de nos collègues de la division BIL. Merci à eux !

La CGT a insisté sur la « traçabilité » dans la chaîne de distribution afin de s'assurer que tous les agents, des trésoreries aux grands sites aient le matériel de prévention à disposition et qu'il soit distribué.

**Le ménage :** c'est toujours une inconnue pour certains sites sur sa réalité effective. Une fois de plus, la CGT vous demande de l'informer si vous constatez des carences ! Ainsi dernièrement ce sont les sites de La Ciotat, Marignane, Martigues (impôts), Maussane, St. Andiol ou encore Miramas qui relevaient une absence de nettoyage des locaux ou une carence.

Le 17/04, la Drfip 13 s'est de nouveau entretenue avec la Sté ISS et nous a indiqué - nous avons insisté sur ce point en CHSCT - que le ménage en mode renforcé signifie aussi la désinfection des poignées, boutons poussoirs, rampes, etc.

Concernant les sanitaires, confirmé également par les médecins de prévention sur l'insistance de la délégation CGT en CHSCT, il est IMPERATIF qu'ils soient désinfectés tous les jours ! L'absence de désinfection (risque biologique) amenant le service à être fermé.

**Campagne IR :** confirmation d'un recensement des compétences, ce qui pourrait entraîner un présentiel maxi de 40% du service.

La encore, dans l'inconnue que constitue l'évolution de la pandémie, la CGT n'a de cesse d'exiger le dépistage de chaque agent requis. La CGT l'a encore demandé lors du CHSCT du 16/04, et lors de l'audioconférence de ce jour.

Cette revendication de bon sens de la CGT pour préserver la santé au travail des collègues est portée depuis le début, y compris dans la lettre adressée à M. Bonnet le 8 avril, lors du CHSCT, et nous sommes toujours sans réponse ou mise en œuvre. Pourtant avec l'augmentation du nombre d'agents requis en présentiel dans le cadre de la campagne IR, c'est possible de faire ce « dépistage ». Nous avons demandé à la Drfip de se rapprocher de l'ARS et de la Préfecture. Depuis nous avons appris que le dépistage se fait... pour les policiers... sur le site de Ste Anne ! Alors faisons le sans plus tarder !

Sur la mobilisation de 40% de requis pour la campagne IR, la Drfip précise qu'il s'agit d'un plafond

---

Indiquez votre adresse de courriel pour recevoir notre lettre d'information

de compétence, mais ce ne sera pas le pourcentage de présents dans les services. D'abord plutôt 20 à 25 % puis au fur et à mesure, en fonction de la charge de travail, l'appel à davantage de présentiel.

Le roulement en présentiel continuera à être favorisé.

La Drfip 13 s'engage à une répartition des agents présents à distance dans les locaux (gestes barrières) et à privilégier toujours le télétravail tant que possible.

Là encore, la CGT sera particulièrement vigilante sur le nombre de requis et les tâches confiées. Pas question d'abus !

**Mise en place de plexiglas** : c'est toujours en cours de réalisation. Dans les faits, la Drfip 13 en est toujours au recensement et peut-être à quelques commandes. Là aussi, la CGT rappelle que ce qui est nécessaire, ce sont des hygiaphones, et dans le possible de l'urgence, il nous est répondu plexiglas. Dans l'hypothèse d'une ouverture au public dans la phase incertaine de déconfinement, tout mettre en œuvre pour que du guichet PMR au généralistes et secondaires les dispositifs soient fixés dans les règles de l'art !

Pour la CGT, le pôle PPR doit avoir la main sur les pôles métiers et non pas l'inverse. Pourquoi ? Parce que le pôle PPR a en charge de veiller par délégation du Directeur régional, à la santé des agents au travail.

Et le pôle PPR est l'interlocuteur des représentants du personnel.

**De toute manière, la CGT affirme depuis le début qu'elle saura prendre ses responsabilités pour préserver la santé et la sécurité des agents au travail. Et la CGT dit ce qu'elle fait et fait ce qu'elle dit.**

**Colonne de droite publique:** [En direct des sections](#)

**Public:** [COVID-19](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank

---